

vège, 0,6 p. 100; l'Allemagne, 0,5 p. 100— autrement dit, $\frac{1}{2}$ p. 100; la Hollande, 0,9 p. 100; la Nouvelle-Zélande, 1,3 p. 100; l'Australie, 1,4 p. 100; le Danemark, 1,6 p. 100; la Suède, 1,9 p. 100.

Au Royaume-Uni, pays qui, d'après le ministre, a subi une hausse du coût de la vie supérieure à celle du Canada, le taux de chômage en 1969 était de 2,2 p. 100. En Finlande, le taux était de 2,3 p. 100; en Italie, 3,1 p. 100; en Belgique, 3,3 p. 100; et aux États-Unis, 4,1 p. 100. Au Canada, et j'espère que le ministre m'écoute, le taux est de 4,6 p. 100, soit le plus élevé de tous ces pays. Est-il étonnant que les chefs des deux principales fédérations ouvrières aient rejeté la politique du gouvernement?

Ce rejet tient à d'autres raisons que le chômage. Premièrement, ces organismes ont rejeté la politique du gouvernement car, comme je l'ai déjà dit, elle mènerait inévitablement à l'aggravation du chômage. Le premier ministre lui-même réclamait une intensification du chômage en disant qu'il ne craignait pas un taux de chômage de 6 p. 100. Deuxièmement, les politiques de restriction du gouvernement n'accordent aucune protection à ceux qui ont le malheur de toucher un salaire bas, des revenus fixes, des pensions de retraite ou des prestations d'assistance sociale et qui, pour une raison ou pour une autre, sont enchaînés à un revenu fixe. Les politiques de restriction du gouvernement ne prévoient aucune protection pour eux.

Troisièmement, et c'est ici le point le plus important, la politique de restriction du gouvernement ne tient compte d'aucune source de revenu en dehors des salaires. J'ai défié à maintes reprises le président de la Commission des prix et des revenus, comme je défie le ministre, de me donner un seul exemple prouvant que le président de la Commission des prix et des revenus a fait appel à un groupe autre que celui des travailleurs, à une organisation comme l'Association canadienne des manufacturiers, la Chambre du Commerce du Canada, l'Association médicale canadienne, l'Association des fabricants de produits pharmaceutiques ou toute autre organisation de ce genre, pour leur demander de pratiquer le genre de restriction qu'on impose aux chefs syndicaux de demander à leurs membres.

Qu'on me permette de dire un mot de certains groupes que je viens de mentionner. Les représentants de la profession médicale, qui ont assisté à la conférence et dont le ministre parle avec tant de fierté, ont dit que les médecins n'augmenteraient pas leurs honoraires. Et pourquoi ne s'y engageraient-ils pas? Y a-t-il un autre groupe au Canada qui a

trouvé une telle mine d'or depuis deux ou trois ans, par suite de la mise en œuvre de régimes d'assurance maladie qui leur assurent le plein paiement de leur travail? Et leurs honoraires ont augmenté.

Si le ministre en veut la preuve, je puis la lui fournir. Les médecins de ma province, le Manitoba, ont haussé leurs honoraires de 50 p. 100 depuis deux ans. Y a-t-il un groupe de travailleurs dont le taux de rémunération a augmenté d'environ 50 p. 100 pendant cette période? Les médecins ont certes pu proposer de ne rien changer. Après avoir volé l'oiseau, ils ferment la cage. La situation est la même pour les ingénieurs. Qu'on me permette d'apporter encore quelques exemples, monsieur l'Orateur.

Le *Globe and Mail* publiait en février dernier un rapport préparé par H. V. Chapman and Associates Ltd. sur le nombre proportionnel des administrateurs qui gagnent plus de \$20,000, traitement et boni compris. Leurs revenus ont augmenté de 9 p. 100 en 1969 au regard de 1968, et, en 1967 et 1966, ceux-ci ont enregistré des hausses semblables. Autrement dit, au cours de ces quatre années, les revenus des administrateurs ont augmenté de 40 p. 100. Le président de la Commission des prix et des revenus n'a pas, que je sache, fait la leçon aux présidents de la Chambre du commerce du Canada et de l'Association des fabricants du Canada quant à la nécessité de contenir les traitements des administrateurs.

Les professeurs de l'Université de Toronto ont obtenu pour l'an prochain une hausse unilatérale de traitement, annoncée le 25 avril cette année, qui est de 10 p. 100. À l'université York, les professeurs bénéficieront l'an prochain d'une hausse de 14 p. 100. Je ne prétends pas que ce soit excessif, mais ni le gouvernement ni le président de la Commission des prix et des revenus n'ont, sauf erreur, demandé aux présidents des universités canadiennes de maintenir le *statu quo*.

Examinons les traitements versés aux hauts fonctionnaires, ces gens qui conseillent le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford). Le traitement du gouverneur de la Banque du Canada a été porté récemment de \$50,000 à \$75,000 par année.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Un peu de modération.

M. Orlikow: Le gouvernement préfère autant que possible ne pas divulguer des faits de ce genre, mais je présume qu'en plus de la hausse de traitement, le gouverneur de la Banque a obtenu une hausse correspondante de ses prestations de pension. Lorsque le gouverneur de la Banque du Canada exhorte les